

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE (DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CLIENT)

Afin de faire bénéficier les habitants du Pays Voironnais de prix intéressants, la Communauté d'Agglomération a passé un marché pour la vidange programmée des systèmes d'assainissement individuel.
Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.

VOIR LE TABLEAU ci-joint pour les différentes prestations proposées ainsi que les tarifs correspondants votés et réévalués chaque année en conseil communautaire.

Si l'utilisateur souhaite recourir à l'une de ces prestations, il s'engage à passer commande au Pays Voironnais par le biais d'un bon de commande à retourner. Suite à cette commande, le vidangeur retenu par le Pays Voironnais, confirmera par téléphone ou éventuellement par courrier/mail la date et l'heure de l'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et/ou du locataire ou de son représentant.

L'entreprise interviendra, hors intervention d'urgence, dans les meilleurs délais (compris entre 10 jours et 2 mois), à compter de la date de réception du bon de commande de l'utilisateur.

Avant le déplacement de l'entreprise, l'utilisateur devra s'assurer de la bonne accessibilité à l'intérieur du regard jusqu'aux matières de vidanges.

L'utilisateur devra également s'assurer des conditions d'accessibilité jusqu'à l'habitation : pas d'interdiction de circulation pour les camions > 19 T, largeur de voirie supérieure à 2,5 m, pas d'obstacle à moins de 3 m en hauteur, etc.

L'utilisateur peut se désister, s'il prévient par téléphone (04 76 67 60 10) le service Assainissement, dans un délai de **48 heures** (jours ouvrés) avant l'intervention.

Toutefois, en cas de conditions climatiques exceptionnelles (neige, gel...), l'intervention pourra, à la demande du vidangeur retenu par le Pays Voironnais, être annulée ou reportée ultérieurement et l'utilisateur aura aussi la possibilité dans ces conditions d'annuler sa commande.

Une fois sur place le vidangeur établira un bon de travail définitif de la prestation suivant les conditions techniques réelles rencontrées : il peut être majoré en cas de regards scellés et non dégagés par l'utilisateur, d'éloignement de l'installation...

Pour éviter tout contentieux lors de la facturation, l'intervention ne sera effectuée qu'après signature par l'utilisateur du bon de travail définitif précisant le montant de l'intervention suivant les conditions réelles sur site.

Un exemplaire de ce bon sera remis à l'utilisateur ainsi qu'au Pays Voironnais.

La remise en eau n'est pas assurée par le prestataire.

Si lors de l'arrivée du prestataire, il est constaté que l'installation se trouve en situation d'urgence (niveau anormalement haut dans le dispositif à vidanger, débordement d'eaux usées) le prestataire ne pourra pas pratiquer la/les prestations demandée(s) dans le présent bon de commande.

Toutefois, le prestataire pourra proposer à l'utilisateur une intervention adaptée, selon ses tarifs en vigueur, mais **hors marché avec le Pays Voironnais**,

En cas de refus de la part de l'utilisateur, aucune intervention ne pourra avoir lieu et le prestataire quittera la propriété de l'utilisateur.

Le Pays Voironnais enverra à l'utilisateur une fois la prestation réalisée, et sous délai moyen de 2 mois, via le trésor Public, le titre exécutoire correspondant à la prestation réalisée.

Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public dans les quarante-cinq jours après réception du **titre exécutoire qui vaut facture**.

L'utilisateur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la réalisation de la prestation, pour formuler d'éventuelles observations.

BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION DE VIDANGE D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Bon de commande à envoyer à :

Service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais 40 Rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 VOIRON Cedex

ou par mail à : contact-assainissement@paysvoironnais.com

Renseignements au 04 76 67 60 10

Je soussigné(e) fais appel à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement individuel.

L'installation à vidanger est située :

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : Fixe / Portable :

Adresse mail :@

Je vous laisse le soin d'envoyer la facture à l'adresse suivante :

Adresse :

.....

Code postal - Commune :

Si vous êtes **propriétaire** de l'habitation et que celle-ci est occupée par un **locataire**, merci de nous indiquer ses nom et prénom et numéro de téléphone :

Renseignements indispensables pour la programmation de l'intervention :

<p>(1) <input type="checkbox"/> Fosse septique : Volume m³</p> <p>Système apparent, couvercle accessible : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>	<p>(1) <input type="checkbox"/> Autre système d'Assainissement (Micro-Station....)</p>
<p>(1) <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux : Volume..... m³</p> <p>Système apparent, couvercle accessible : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>	<p>(1) <input type="checkbox"/> Autre (difficulté d'accès jusqu'à la fosse) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

(1) : cocher la case utile

Les volumes communiqués sur ce présent bon de commande peuvent être revus en fonction des volumes réels constatés sur site le jour de l'intervention.

Si le volume s'avère supérieur à celui communiqué dans le présent bon de commande, l'utilisateur se verra facturer le volume réel notifié sur la fiche d'intervention du prestataire.

Le prestataire préviendra le particulier par téléphone ou courrier de la date d'intervention qui se fera uniquement en semaine (du lundi au vendredi).

Le montant de cette prestation sera demandé, une fois la prestation réalisée, par **titre exécutoire (qui vaut facture)** transmis directement par le **trésor public**.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service jointes au présent document. J'autorise l'entreprise à intervenir sur ma propriété et m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base du bon de travail de la société.

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

à.....

**BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION DE VIDANGE
D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

**DESCRIPTIF DE LA COMMANDE SELON LE DÉTAIL DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
(Prix 2024 votés en conseil communautaire et réévalués chaque début d'année)**

Prestations	Prix total en € TTC (TVA 10 %)	Prestation commandée par l'utilisateur (merci de cocher les cases des interventions souhaitées)
1 - Forfait de base		
1 - Vidange d'une fosse septique ou toutes eaux ≤ 3 000 L <ul style="list-style-type: none"> - programmation de l'intervention ; - vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, d'une fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux jusqu'à 3 000 litres (volume des éléments pris en charge) ; - nettoyage du préfiltre de la fosse, des regards, postes de relèvements et pompes ; - ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 50 mètres de tuyaux maximum ; - transport et dépotage des boues dans un site agréé ; - établissement d'un bordereau d'intervention. 	Forfait 160,60 €	<input type="checkbox"/>
2 - Prestations supplémentaires au forfait de base		
2.1 - Au-delà de 3 000 litres Vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux Par tranche de 1 000 litres supplémentaires	40,70 €	<input type="checkbox"/>
2.2 - Vidange et nettoyage d'un bac dégraisseur supplémentaire Le forfait	28,60 €	<input type="checkbox"/>
2.3 - Vidange et nettoyage d'un pré-filtre séparé de la fosse ou d'un filtre décolloïdeur Le forfait	17,60 €	<input type="checkbox"/>
2.4 - Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres Par tranche de 10 mètres supplémentaires	17,60 €	<input type="checkbox"/>
2.5 - Dégagement des regards de visite Par heure	63,80 €	<input type="checkbox"/>
2.6 - Curage de drains d'épandage ou d'infiltration et test de bon écoulement Par tranche de 10 mètres linéaires	17,60 €	<input type="checkbox"/>
2.7 - Curage et pompage d'un puits perdu Par tranche de 1000 litres	46,20 €	<input type="checkbox"/>
2.8 - Désinfection de la fosse en vue d'une neutralisation Le forfait	17,60 €	<input type="checkbox"/>
2.9 - Recherche et localisation d'un système par passage caméra Forfait 1 heure Par heure supplémentaire	104,50 € 51,70 €	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

**BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION DE VIDANGE
D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Prestations	Prix total en € TTC (TVA 10 %)	Prestation commandée par l'utilisateur (merci de cocher les cases des interventions souhaitées)
3 - Autres prestations indépendantes au forfait de base		
3.1 - Vidange et nettoyage d'une microstation ≤ 3000 L (conformément aux prescriptions du fabricant) Le forfait	171,60 €	<input type="checkbox"/>
3.1 Bis - Au-delà de 3 000 litres Vidange et nettoyage d'une microstation (conformément aux prescriptions du fabricant) Par tranche de 1 000 litres supplémentaires	40,70 €	<input type="checkbox"/>
3.2 - Vidange d'un bac dégraisseur <u>seul</u> comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé (sans forfait fosse) Le forfait	102,30 €	<input type="checkbox"/>
3.3 - Curage et pompage d'un puits perdu <u>seul</u> Pour un volume jusqu'à 1000 litres Pour un volume supérieur à 1000 litres par tranche de 1000 litres Supplémentaires	171,60 € 40,70 €	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3.4 - Recherche et localisation d'un système par passage caméra Forfait 1 heure Par heure supplémentaire	104,50 € 51,70 €	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>